



HASNOY

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

13 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 Avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mme LECOEVRE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé – Mme DERONNE Catherine – Mme LHEUREUX Natacha – Mr LARIVIERE Romuald - Mr DELARRE Daniel – Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mme VANDENBROUCK Gaëlle - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie – Mme LUTAS Sylvie - Mme DUTRIEUX Julie - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mr VERDIERE Andy - Mme WADBLED Laetitia – DELCROIX Thibaut

Étaient absents : Mme MASCAUX Ségolène – Mme DHONT Audrey – Mme WILLEMS Véronique - Mr BUEMI Bruno.

Ont donné procuration : Mme MASCAUX Ségolène à Mme DEBRABANT Marjorie – Mme DHONT Audrey à Mme WADBLED Laetitia.

Mr MERVILLE Hervé a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	23	25

Objet : MISE EN ACCESSIBILITE D'UN PASSAGE PIETONS ET A SON ENTRETIEN ULTERIEUR – Signature de la convention (délib. 2023/02/08)

Dans le cadre de la mise en accessibilité de certains bâtiments publics, nous avons procédé à la mise en conformité d'un passage piéton situé face à la salle des Fêtes – rue Jean Jaurès permettant un accès pour les personnes à mobilité réduite. Ce passage piéton permet de traverser en toute sécurité pour les enfants qui se dirigent vers le Groupe Scolaire Julie Victoire DAUBIE.

Pour cela, une convention relative à l'accessibilité d'un passage piéton et à son entretien ultérieur doit être établie avec le Département.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire,

Hervé MERVILLE

Le Maire

André DESMEDT

Nota. Le Maire certifie que le Compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie Le 14 Avril 2023
Que la convocation du conseil avait été faite le 6 Avril 2023 le Maire.



